

Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé

CSSSS/18/199

AVIS N° 18/31 DU 4 SEPTEMBRE 2018 RELATIF À LA COMMUNICATION DE DONNÉES ANONYMES DU DATAWAREHOUSE MARCHÉ DU TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE PAR LA BANQUE CARREFOUR DE LA SECURITE SOCIALE (BCSS) AU SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE (SPF ETCS) POUR LA RÉALISATION DE LA RECHERCHE « INDICATEURS DIVERSITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL – MONITORING SOCIO-ÉCONOMIQUE »

Vu la loi du 15 janvier 1990 *relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale*, notamment l'article 5, § 1er;

Vu la loi du 3 décembre 2017 *portant création de l'Autorité de protection des données*, notamment l'article 114;

Vu la demande du service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS);

Vu le rapport de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS);

Vu le rapport du président.

A. CONTEXTE ET OBJET DE LA DEMANDE

1. Le service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS) souhaite réaliser, en collaboration avec Unia, une analyse de l'intégration socio-économique des personnes de nationalité étrangère ou des personnes d'origine étrangère dans la société belge en général et sur le marché du travail en particulier. Dans ce cadre, il utiliserait – de nouveau (voir l'avis n° 11/19 du 6 décembre 2011, l'avis n° 14/05 du 4 février 2014 et l'avis n° 16/52 du 4 octobre 2016) – des données anonymes du datawarehouse marché du travail et protection sociale de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS).
2. Pour réaliser l'étude, le SPF ETCS traiterait les variables « *origine* » (une combinaison de la nationalité actuelle, de la première nationalité et de la première nationalité des parents) et « *historique migratoire* » (une combinaison des variables précédentes avec le pays de naissance, la date d'inscription au Registre national et la date de naturalisation) relatives aux personnes de 18 à 64 ans, ainsi que la variable « *niveau d'études* » (construite sur base d'un couplage de données du CENSUS 2011, du datawarehouse marché du travail et protection sociale et des instances fédérées qui sont compétentes en matière de l'enseignement).

3. La demande concerne un certain nombre de tableaux sur le profil, les caractéristiques de l'emploi et la carrière des individus âgés de 18 à 64 ans, sur la base de l'origine et de l'historique migratoire. Les tableaux sont demandés de 2008 à 2017.
4. Le premier tableau, relatif à la position socio-économique, contient le nombre de personnes au quatrième trimestre de l'année concernée, réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'études, le domaine d'études, le pays de délivrance du certificat, la classe d'âge et la position socio-économique.
5. Le deuxième tableau, relatif à la position socio-économique suivant le type de ménage, contient le nombre de personnes au quatrième trimestre de l'année concernée, réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'études, le domaine d'études, le pays de délivrance du certificat, la classe d'âge, la position au sein du ménage (LIPRO) et la position socio-économique.
6. Le troisième tableau, relatif à la mobilité selon le statut professionnel et la classe de salaire, est constitué de quatre sous-tableaux: trois sous-tableaux qui contiennent le nombre de travailleurs / chômeurs / inactifs au quatrième trimestre de l'année concernée, réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'études, le domaine d'études, le pays de délivrance du certificat, la classe d'âge, la position socio-économique (à plusieurs moments) et la classe de salaire en déciles (à plusieurs moments), un sous-tableau qui contient le nombre de travailleurs au quatrième trimestre de l'année concernée, réparti selon la classe de salaire en déciles et le secteur.
7. Le quatrième tableau, relatif à la mesure de l'activité sur dix ans, contient le nombre de personnes qui dans les dix ans précédents étaient au travail, au chômage ou inactif et qui étaient présentes en Belgique au quatrième trimestre de l'année concernée, réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'études, le domaine d'études, le pays de délivrance du certificat, la classe d'âge et le nombre total de trimestres (en classes) que les personnes ont travaillé pendant la période de dix ans.
8. Le cinquième tableau, relatif à la sortie du chômage, contient le nombre de personnes qui étaient au chômage au quatrième trimestre de l'année concernée, réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'études, le domaine d'études, le pays de délivrance du certificat, la classe d'âge et la position socio-économique au premier trimestre et au quatrième trimestre de l'année suivante.
9. Le sixième tableau, relatif au secteur de travail, contient le nombre de personnes qui travaillaient au quatrième trimestre de l'année concernée, réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région de travail, le niveau d'études, le domaine d'études, le pays de délivrance du certificat, la classe d'âge et le secteur NACE.
10. Le septième tableau, relatif à la commission paritaire, contient le nombre de personnes qui travaillaient au quatrième trimestre de l'année concernée, réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région de travail, le niveau d'études, le domaine d'études, le pays de délivrance du certificat, la classe d'âge et la commission paritaire.

11. Le huitième tableau, relatif au secteur public, contient le nombre de personnes au quatrième trimestre de l'année qui travaillaient dans le secteur public, réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, la classe travailleur, le niveau de pouvoir, le secteur NACE, le niveau d'études, le domaine d'études, le pays de délivrance du certificat et la classe d'âge.
12. Le neuvième tableau, relatif au contrat de travail, contient le nombre de personnes qui dans le courant de l'année concernée travaillaient, réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'études, le domaine d'études, le pays de délivrance du certificat, la classe d'âge, le statut d'intérimaire, le statut de travail saisonnier, le statut ALE, le statut titres-services et la classe de travailleur.
13. Le dixième tableau, relatif au régime de travail, contient le nombre de personnes au quatrième trimestre de l'année concernée qui travaillaient comme salariées, réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'études, le domaine d'études, le pays de délivrance du certificat, la classe d'âge, la position au sein du ménage (LIPRO), le régime de travail et le pourcentage cumulé de temps partiel (en classes).
14. L'onzième tableau, relatif à la réduction de cotisations de sécurité sociale, contient le nombre de personnes au quatrième trimestre de l'année concernée, réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'études, le domaine d'études, le pays de délivrance du certificat, la classe d'âge, le code de réduction (à plusieurs moments) et la position socio-économique (à plusieurs moments).
15. Le douzième tableau, relatif à la durée du chômage, contient le nombre de personnes au quatrième trimestre de l'année concernée qui étaient au chômage, réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'études, le domaine d'études, le pays de délivrance du certificat, la classe d'âge, la durée de chômage (en classes) et la position socio-économique.
16. Le treizième tableau, relatif aux grandes villes, contient le nombre de personnes au quatrième trimestre de l'année concernée par grande ville, réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, le niveau d'études, le domaine d'études, le pays de délivrance du certificat, la classe d'âge et la position socio-économique.
17. Le quatorzième tableau, relatif à l'intégration sur le marché du travail et aux motifs de séjour (de 2008 à la dernière année disponible), contient huit sous-tableaux. Chaque sous-tableau contient le nombre de personnes de 18 à 64 ans qui ont une date d'enregistrement du motif de séjour au cours d'une année déterminée (2010-2017) et une observation de leur statut socio-économique au quatrième trimestre de toutes les années suivantes disponibles. Chaque sous-tableau contient le nombre de personnes concernées, réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le code TI_202 (situation de séjour des étrangers), l'année du TI_202 (situation de séjour des étrangers), l'année de la décision, l'année de l'inscription au Registre national, le sexe, la région, la position au sein du ménage (LIPRO), le niveau d'études, le domaine d'études, le pays de délivrance du certificat, la classe d'âge et la position socio-économique au quatrième trimestre de toutes les années suivantes.

18. Le quinzième tableau, relatif à la situation socio-économique des jeunes entrés en stage d'insertion professionnelle, contient le nombre de personnes de 18 à 29 ans qui sont entrées au cours d'un trimestre déterminé (du premier trimestre de 2012 au quatrième trimestre de 2016, avec un sous-tableau par trimestre) dans la catégorie de demandeur d'emploi "stage d'insertion professionnelle" et une observation de leur statut socio-économique un trimestre, deux trimestres, trois trimestres et quatre trimestres plus tard. Chaque sous-tableau contient le nombre de personnes concernées, réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'études, le domaine d'études, le pays de délivrance du certificat, la classe d'âge au trimestre en question et la position socio-économique (à plusieurs moments).
19. Le seizième tableau, relatif aux personnes originaires de l'Union européenne, contient le nombre de personnes concernées, réparti selon le pays de l'Union européenne, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'études, le domaine d'études, le pays de délivrance du certificat, la classe d'âge, la position au sein du ménage (LIPRO) et la position socio-économique.
20. Le dix-septième tableau, relatif aux personnes originaires d'un pays africain, contient le nombre de personnes concernées, réparti selon le pays (Congo, Cameroun, Guinée, Rwanda, Burundi, autres), l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'études, le domaine d'études, le pays de délivrance du certificat, la classe d'âge, la position au sein du ménage (LIPRO) et la position socio-économique.
21. Le dix-huitième tableau, relatif à la deuxième génération, contient le nombre de personnes appartenant à la deuxième génération (variable créée sur base de l'historique migratoire), réparti selon la classe de deuxième génération, l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'études, le domaine d'études, le pays de délivrance du certificat, la classe d'âge et la position socio-économique.
22. Le dix-neuvième tableau, relatif aux personnes relevant de l'article 60 (intervention du CPAS), contient le nombre de personnes qui relèvent de l'article 60 au troisième trimestre de l'année concernée et qui ne relèvent plus de l'article 60 au quatrième trimestre de l'année concernée, réparti selon l'origine, l'historique migratoire, le sexe, la région, le niveau d'études, le domaine d'études, le pays de délivrance du certificat, la classe d'âge, le lieu de mise au travail au troisième trimestre de l'année concernée et la position socio-économique (à plusieurs moments).
23. Il s'agit d'une demande unique.
24. Les données sont traitées en interne au sein des services du SPF ETCS. Les résultats seront publiés en coopération avec UNIA, sous la forme d'un rapport qui sera utilisé pour informer les décideurs politiques, les autres acteurs et le public sur la diversité du marché du travail belge. Ce rapport contiendra uniquement des tableaux récapitulatifs, des graphiques et des analyses, de sorte que la possibilité d'identification sera en tout cas impossible.

B. EXAMEN DE LA DEMANDE

25. En vertu de l'article 5, §1er, de la loi du 15 janvier 1990 *relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale*, la Banque Carrefour de la sécurité sociale recueille des données auprès des institutions de sécurité sociale, les enregistre, procède à leur agrégation et les communique aux personnes qui en ont besoin pour la réalisation de recherches pouvant être utiles à la connaissance, à la conception et à la gestion de la sécurité sociale. Dans la mesure où la communication porte sur des données anonymes, le Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé doit fournir, au préalable, un avis, sauf dans quelques cas exceptionnels.
26. La communication porte sur des données anonymes, c'est-à-dire des données qui ne peuvent pas être converties par le destinataire en données à caractère personnel.
27. Le SPF ETCS souhaite réaliser, en collaboration avec Unia, un monitoring socio-économique des personnes de nationalité étrangère ou des personnes d'origine étrangère dans la société belge en général et sur le marché du travail en particulier (recherche « indicateurs diversité sur le marché du travail – monitoring socio-économique »). Il s'agit d'une finalité légitime.
28. Lors du traitement des données anonymes, les demandeurs doivent tenir compte de toute disposition relative à la protection de la vie privée, en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 *relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE*.

Par ces motifs,

le Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé

donne un avis positif à la Banque Carrefour de la sécurité sociale pour communiquer les données anonymes précitées, selon les modalités précitées, au Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS), dans le cadre de la publication d'un rapport relatif à la situation socio-économique des personnes de nationalité étrangère ou des personnes d'origine étrangère dans la société belge en général et sur le marché du travail en particulier (recherche « indicateurs diversité sur le marché du travail – monitoring socio-économique »).

Yves ROGER
Président

Le siège du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé est établi dans les bureaux de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, à l'adresse suivante: Quai de Willebroeck 38 - 1000 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11).